

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Confirmation de la validation de l'enregistrement de votre visa long séjour valant titre de séjour

Riad Mohamed

Mercure - 7ème etage Appartement 73, les baconnets 2 Parvis de la Bievre 92160 Antony

Référence (numéro d'enregistrement dans l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France, à rappeler dans toute correspondance) : 9921004537

Le 03/11/2019, vous avez validé votre visa de long séjour valant titre de séjour et payé la taxe perçue au titre de la délivrance d'un premier titre de séjour :

Motif: SALARIE

Référence réglementaire : CESEDA R311-3 7°

Montant de la taxe : 250.00 €

Suite à cette démarche, les données à caractère personnel suivantes ont été enregistrées dans l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France sous le numéro cité en référence :

Nom(s): Riad

Prénom(s): Mohamed

Sexe: M

Adresse en France : Mercure - 7ème etage Appartement 73, les baconnets

2 Parvis de la Bievre

92160 Antony

Passeport n° : BH2407030 Visa n° : FRA527362059

Date de naissance : 13/01/1985 Ville de naissance : Al Fida Pays de naissance : Maroc Nationalité : Marocaine

Situation familiale : Marié(e)



Information sur la visite d'accueil relative au contrat d'intégration républicaine

Riad Mohamed

Mercure - 7ème etage Appartement 73, les baconnets 2 Parvis de la Bievre 92160 Antony

Référence (numéro d'enregistrement dans l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France, à rappeler dans toute correspondance) : 9921004537

A la suite de la validation de votre visa, vous allez être convoqué(e) par la direction territoriale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) compétente pour participer à une demi-journée d'accueil dans le cadre du contrat d'intégration républicaine.

L'adresse que vous avez déclarée détermine la compétence territoriale de l'OFII.

Au cours de cette visite d'accueil, l'OFII vous présentera le parcours d'intégration républicaine visant à favoriser votre autonomie et votre insertion dans la société française.

Votre engagement dans ce parcours personnalisé se traduira par la signature d'un contrat d'intégration républicaine par lequel vous vous engagerez à respecter les principes et valeurs de la société française et de la République, et à suivre avec sérieux et assiduité les formations prescrites :

- Formation civique;
- Formation linguistique visant à l'acquisition de la langue française, si nécessaire.

Vous bénéficierez également d'une orientation vers les services adaptés à vos besoins.

A la fin de la validité de votre visa de long séjour valant titre de séjour, pour obtenir une carte de séjour pluriannuelle (2 à 4 ans suivant votre situation) vous devrez justifier de la signature du contrat d'intégration républicaine et avoir suivi avec assiduité et sérieux les formations prescrites.

Si vous ne répondez pas à la convocation de l'OFII pour votre visite d'accueil, vous ne pourrez donc pas bénéficier des formations prescrites, puis d'une carte de séjour pluriannuelle en renouvellement de votre VLS-TS.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Information relative à la visite médicale

Riad Mohamed

Mercure - 7ème etage Appartement 73, les baconnets 2 Parvis de la Bievre 92160 Antony

Référence (numéro d'enregistrement dans l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France, à rappeler dans toute correspondance) : 9921004537

A la suite de la validation de votre visa long séjour valant titre de séjour, vous allez être convoqué(e) par courrier électronique (ou à défaut par courrier) par la direction territoriale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) compétente pour votre visite médicale.

L'adresse de votre domicile en France que vous avez déclarée détermine la compétence territoriale de l'OFII.

Cette visite médicale auprès d'un médecin est obligatoire.

Elle consiste en un examen de contrôle et de prévention et comporte obligatoirement (1) :

- 1. Un examen clinique général,
- 2. Un examen radiographique des poumons,
- 3. Une vérification des vaccins,
- 4. Une mesure de glycémie capillaire pour les personnes présentant un risque de diabète.

Des examens complémentaires pourront être demandés par le médecin.

Des conseils et des informations sanitaires, et sur le système de santé, en France pourront être données.

A l'issue de la visite médicale et des différents examens, un certificat médical attestant que vous remplissez les conditions médicales autorisant votre séjour en France vous sera délivré.

Vous devrez fournir ce certificat médical à la préfecture de votre domicile pour obtenir le renouvellement de votre titre de séjour (demande à déposer deux mois avant la fin de votre visa validé).

⁽¹⁾ En application de l'arrêté du 11 janvier 2006 relatif à la visite médicale des étrangers autorisés à séjourner en France